

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2008-0676/PR/MJAP portant nomination des membres du Comité Interministériel de Coordination du processus de rédaction et de soumission des rapports périodiques.

n° 2008-0676/PR/MJAP

**Ministère**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENITENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

**Date de publication**

17 septembre 2008

**Numéro JO**

n° 18 du 30/09/2008

**Date du numéro**

30 septembre 2008

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le Décret n°2008-0103/PRE du 23 avril 2008 portant création de la Commission des Droits de l'Homme

**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme.

### TEXTE INTÉGRAL

**Article 1er**

Sont nommés membres du Comité Interministériel de Coordination du processus de rédaction et de soumission des rapports périodiques de Djibouti, les personnes dont les noms suivent : 1) Au titre du Ministère de la Justice, des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme

- Mr. ALI MOHAMED ABDOU<sup>2</sup>) Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de la Privatisation
- IDRIS ABDI BOGOREH<sup>3</sup>) Au titre du Ministère des Affaires Musulmanes et des Biens Waqfs– Mr. ALI YOUSOUF DOUALEH<sup>4</sup>) Au titre du Ministère de la Santé
- Mademoiselle DEKA AOULED WABERI<sup>5</sup>) Au titre de représentant du Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale
- Mr. DOUALEH MAHAMOUD ROBLEH<sup>6</sup>) Au titre de représentant du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales
- Mme. HALO ABOUBAKER HOUMED<sup>7</sup>) Au titre de représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

- Mme. MARIE NATALIS<sup>8</sup>) Au titre des représentants du Ministère de l'Education Nationale
- Mr. ABDI IBRAHIM HAIBAN<sup>9</sup>) Au titre de représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
- Mr. AHMED MOHAMED MADAR<sup>10</sup>) Au titre de représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement
- Mr. ABOUBAKER DOUALEH WAISS<sup>11</sup>) Au titre de représentant du Ministère de la Défense Nationale
- le Colonel YONIS HOUCHE<sup>12</sup>) Au titre de la Présidence de la République
- Mme. SOUAD HOUSSEIN

#### Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 17 septembre 2008 et publié au Journal Officiel.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**